



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Motion interpartis pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue

Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017

Le Conseil Municipal considérant que:

- La décision de la Poste de poursuivre sa politique de fermeture d'offices de poste qui menace 500 à 600 offices en Suisse ;
- La volonté de la population de maintenir un service postal intégral (postal et tous les moyens de paiements) clairement exprimée par la remise d'une pétition qui a récolté 2471 signatures dont 1030 de Bellevistes ;
- Cette pétition est un élément important dans les discussions engagées entre les autorités et la Poste ;
- L'office postal de Bellevue est utilisé par un large public en provenance de toute la région, puisque les offices se font rares dans les communes voisines (ceux de Chambésy, de Collex et de Genthod ont été remplacés par des agences postales n'offrant pas les mêmes services).
- Souvent en fin de mois les deux guichets sont ouverts pour servir les nombreuses personnes effectuant leurs paiements ;
- Les prestations sont complètes à l'office postal, ce qui n'est pas le cas des agences postales; prestations dont bénéficient en particulier les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, ainsi que les entreprises ;
- Cette prestation de proximité limite les nuisances et les contraintes liées aux déplacements, ce qui est conforme à la politique de développement durable engagée depuis plusieurs années par la commune ;
- La population va sensiblement augmenter dans les années à venir avec le développement du Champ-du-Château et différents projets immobiliers ;
- La population active va être multipliée par trois avec la création de plus de 2000 emplois sur la commune ;
- Depuis une dizaine d'années, l'office de poste de Bellevue a connu une augmentation de sa fréquentation Cette hausse va indéniablement se poursuivre dans le futur en raison de l'augmentation de la population évoquée ;
- Le rôle prépondérant qu'un office de poste communal joue comme service de proximité d'une part et comme rôle social d'autre part ;
- Le risque pour la sécurité du personnel de la poste ainsi que pour les habitants si le règlement des paiements devait se faire directement auprès du facteur ;

./.

le Conseil municipal

DEMANDE

par 16 oui, c'est l'unanimité

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. de se prononcer pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue (postal et tous les moyens de paiements), et dans tous les cas au moins pendant toute la durée du chantier de la route Suisse à Versoix.
2. de poursuivre les discussions avec la Poste et d'activer en cas de désaccord une procédure de conciliation auprès de la PostCom pour que cette dernière puisse rendre une recommandation comme stipulé dans l'art. 34 al.3 de l'ordonnance sur la poste.

Projet de motion déposé en séance du bureau du Conseil municipal du 10 octobre 2017 puis porté en séance du Conseil municipal du 17 octobre 2017 par :

Pour le PLR Bellevue

Pour Bellevue d'Avenir :

Pour le PDC Bellevue:

Marc-André BASCHY

Dominique ANKLIN

Sonia GATTI

Mylène SCHOPFER SANDOZ

